

Mesdames et Messieurs les Professeurs enseignant en UPE2A (allophones) ou UPS (enfants du voyage)
s/c Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement ou IEN de circonscription.

Objet : Lettre de rentrée du CASNAV

Chères et chers collègues,

A l'occasion de cette rentrée, nous tenons à vous remercier vivement pour l'engagement et la réactivité pédagogiques dont vous avez su faire preuve lors des périodes de confinement et de dé-confinement dans la dernière partie de l'année scolaire. Vous avez non seulement maintenu la continuité pédagogique au service d'un public déjà fragile, et dont la crise a accentué les difficultés matérielles ou morales, mais vous avez aussi préservé le lien avec vos élèves et leurs familles. Lors des rencontres virtuelles menées avec vous, nous avons pu constater combien votre inventivité pédagogique s'est déployée pour pallier les obstacles rencontrés, celui particulièrement de l'accès au numérique.

Des incertitudes demeurent pour cette rentrée en ce qui concerne les conditions sanitaires de la reprise des cours ; des élèves auront connu un « décrochage » forcé, avec des conséquences sur les apprentissages ; des familles seront angoissées à l'éventualité d'exposer leurs enfants à l'épidémie... Bref cette rentrée, inédite à bien des égards, demandera à tous des efforts d'adaptation pour rassurer et accompagner au mieux ces élèves. Dans la mesure où cela sera possible, on prolongera la prise en charge des élèves allophones qui en éprouveraient le besoin en dispositif UPE2A.

Les sessions de mai et juin 2020 des épreuves du DELF ont été, comme vous le savez, annulées et reportées. Les élèves inscrits à ces sessions, âgés de 14 ans ou plus, pourront passer leurs épreuves le 13 octobre 2020, il est inutile de procéder à une réinscription, mais il est nécessaire de prévenir les services de la DEC en cas de défection d'un élève, dans les meilleurs délais. Les autres élèves passeront une épreuve courant mai-juin 2021.

Nous désirons aussi vous faire part de notre soutien et vous assurer de notre accompagnement tout au long de cette année scolaire sans doute un peu particulière, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Vous trouverez ci-dessous des informations concernant **le fonctionnement** du CASNAV et notamment **son offre de formation**. Les modalités des formations seront peut-être soumises aux aléas de l'actualité, certains temps de présence, par exemple, seront peut-être remplacés par des moments en «distanciel». Nous vous tiendrons bien évidemment au courant.

Vous avez été nombreuses et nombreux à produire des ressources particulièrement pertinentes avec support numérique. N'hésitez pas à nous les présenter, à des fins de mise en valeur et de mutualisation.

Nous vous proposons aussi de visiter notre site, régulièrement mis à jour, qui propose informations et ressources, particulièrement sur l'enseignement à distance depuis le début de la crise sanitaire. Nous poursuivrons la publication d'une « newsletter » d'information ; n'hésitez pas à vous y abonner.

Chères et chers collègues, au nom de l'équipe du CASNAV, je vous remercie de votre engagement auprès des élèves EANA et EFIV, et je vous souhaite une année scolaire sereine.

Laurence CICLAIRE

CONNAITRE LE CASNAV

Direction du CASNAV : Laurence Ciclaire, IA-IPR de lettres (05 36 25 83 82)

Référente voie professionnelle et lycées : Virginie RUBIRA, IEN EG lettres/ Histoire géographie

EANA

- Formation et suivi des allophones du second degré

Isabelle CEVENES (83 49)

Hélène DUGROS (83 73)

- Formation et suivi des allophones du premier degré

Sophie LAPAÏAN (84 50)

José SEGURA (83 79)

EFIV

Corinne PLEIGNET FRADIN (83 81), chargée de mission académique pour le dossier EFIV

Hélène DUGROS (83 73), chargée du suivi des EFIV du second degré

COMMUNIQUER/S'INFORMER AVEC LE CASNAV

Adresse : 12, rue Mondran, 31200 Toulouse.

Le service du CASNAV ne disposant pas d'un secrétariat, il est préférable de **joindre le CASNAV et les formateurs par courriel** : casnav@ac-toulouse.fr

Vous pouvez ainsi rencontrer les formateurs ou consulter les ressources documentaires, **sur rendez-vous pris par courriel**.

N'hésitez pas à écrire au CASNAV pour toute question ou communiquer toute information concernant les EFIV et EANA.

Le site : <https://disciplines.ac-toulouse.fr/casnav>

Le site propose informations institutionnelles, ressources pédagogiques, propositions de séquences, productions d'élèves, liens.

Le fil twitter : @casnav_toulouse

La page Facebook :

<https://www.facebook.com/CASNAV-de-lacad%C3%A9mie-de-Toulouse-760831114117223/>

SE FORMER AU CASNAV

Formation continue

Le CASNAV propose un certain nombre de formations (inscription individuelle et public désigné) dans le cadre du plan académique de formation (**Attention fin des inscriptions le 17 septembre 2020**), et intervient dans les plans départementaux de formation (PDF). Ces formations portent sur la didactique et la pédagogie du FLS, mais aussi, plus largement, sur l'accueil, la scolarisation, et l'inclusion des EANA et EFIV, destinées aux enseignants de toutes disciplines, ainsi qu'aux personnels de l'éducation nationale.

Formations locales et à la demande

Dans le cadre de la contribution au Plan de Formation Bassin (PFB) mis en œuvre par la DAFPEN depuis la rentrée 2017, le CASNAV propose des formations à la carte sur la thématique générale de l'accompagnement et de la scolarisation des EANA et des EFIV.

Le CASNAV organise aussi à la demande d'établissements scolaires, de circonscriptions, ou d'équipes pédagogiques, des formations dans son domaine de compétence. Contenus, durée, dates et lieu sont négociés avec les formateurs du centre. Ces actions, gratuites, peuvent prendre des formes très variées selon les besoins et les contraintes des demandeurs :

- Dans le premier degré :
 - **Animations pédagogiques** : les équipes de circonscription peuvent faire appel aux formateurs du CASNAV.
 - **Formations d'Initiative Locale (FIL) école**
 - Participation à des **conseils des maîtres**.
 - **Visites d'école** à la demande des directeurs ou des IEN
- Dans le second degré
 - **Les Formations d'Initiative Locale (FIL)**. Elles s'articulent autour du projet d'établissement. Elles sont explicitement inscrites au Plan de Formation de l'Établissement (PFE). Elles ne peuvent se substituer aux formations programmées inscrites au Plan Académique de Formation.
 - **Visites-conseils en établissement**

Contribution au parcours de professionnalisation des enseignants

Le CASNAV propose au PAF deux formations destinées à **élargir le vivier de professeurs** concernant :

- **L'habilitation à la passation du DELF scolaire**
- **La certification complémentaire FLS**

Le BO n° 39 du 28 octobre 2004 rappelle que **l'objectif de cette certification complémentaire en FLS** (Français Langue Seconde) est de permettre à des enseignants de valider des compétences particulières qui ne relèvent pas du champ de leurs concours. **Il est aussi de constituer un vivier de compétences pour certains enseignements pour lesquels il n'existe pas de sections de concours de recrutement.** Pour le FLS, il s'agit de l'enseignement du français par des enseignants du premier et du second degré dans les UPE2A pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) sans maîtrise suffisante de la langue française. Cette certification complémentaire est nécessaire pour pouvoir postuler sur un poste à profil (1^{er} degré) ou spécifique académique (SPEA, 2nd degré) correspondant à une UPE2A.

Pour les modalités d'inscriptions et d'organisation de la certification nous invitons les enseignants à se tourner vers la DEC et le site du CASNAV.

TEXTES OFFICIELS ET RESSOURCES (téléchargeables sur le site du CASNAV)

- **Les circulaires ministérielles parues au B0 n°37 du 11 octobre 2012, concernant EANA, EFIV et les CASNAV.**
- **Les circulaires rectores de 2013 et les circulaires départementales.**

